

Déclaration de principes

Résoudre les défis mondiaux par la cocréation

Préambule¹

La cocréation désigne le processus collaboratif par lequel la communauté de la recherche, le secteur privé, le secteur public et la société civile apportent une plus-value à toutes les étapes des travaux de recherche et développement (RD). De plus en plus utilisée dans le contexte des grandes transitions, la cocréation se distingue de la prise de décision descendante classique. Elle consiste à mobiliser diverses parties prenantes, telles que les décideurs, les scientifiques, les chefs d'entreprise et les citoyennes et citoyens, pour élaborer des solutions novatrices et pratiques adaptées à des contextes particuliers. Cette démarche concertée permet d'élaborer des stratégies qui concilient efficacement des priorités concurrentes, comme la croissance économique et la durabilité environnementale ou la pertinence culturelle des initiatives de santé publique. Elle favorise également la responsabilité partagée et l'action collective. La participation des parties prenantes dès la phase initiale permet de renforcer la confiance et l'engagement, d'améliorer les résultats à long terme et de faire accepter les interventions conçues pour relever des défis mondiaux complexes, comme les changements climatiques et les pandémies.

La présente déclaration de principes s'adresse aux organismes de financement qui s'emploient à relever les défis mondiaux. Elle décrit des moyens de promouvoir des pratiques de cocréation efficaces, équitables, inclusives et durables, et fournit aux organismes de financement de la recherche et à leurs partenaires un cadre pour dynamiser l'innovation et produire des effets transformateurs. L'intégration de la cocréation dans les cadres institutionnels et politiques vise à renforcer la capacité des intervenants à relever ensemble les défis pressants de notre époque. Les principes décrits dans le présent document partent du constat que, pour relever les grands défis mondiaux, il faut adopter des approches systémiques, axées sur les résultats, qui mettent à profit des perspectives et des expertises diverses.

Le Global Research Council (GRC) et ses membres reconnaissent que les grands défis, comme les changements climatiques, la sécurité énergétique et les pandémies, sont complexes et interconnectés, et qu'ils exigent des solutions complètes. Ces défis transcendent les frontières, les disciplines et les secteurs. Il faut donc adopter une approche concertée et inclusive en matière de recherche et d'innovation. Le cadre participatif qu'est la cocréation permet de traiter les problèmes mondiaux par l'intégration de diverses perspectives, l'exploitation des connaissances locales et mondiales et la promotion de partenariats entre de multiples intervenants. Lorsque les gouvernements, les

¹ Le Global Research Council est une organisation à participation volontaire qui reconnaît les missions, les mandats et les attributions propres à ses membres au sein de leurs écosystèmes de recherche nationaux respectifs. Ses positions, décisions ou déclarations ne sont pas exécutoires pour les organisations participantes. L'approbation de celles-ci reflète le fait que les organisations participantes peuvent adopter les déclarations dans le respect des politiques et des priorités nationales.

entreprises, le milieu de la recherche et les communautés s'unissent pour innover, la cocréation favorise des solutions plus efficaces, plus durables et plus responsables sur le plan social.

1. Inclusion et équité

- La cocréation doit miser sur l'inclusivité en faisant participer différentes parties, notamment des universitaires, des représentantes et représentants du secteur privé, des responsables des politiques, des membres de la société civile ou des communautés locales.
- Il faut accorder une attention particulière à l'intégration des groupes sous-représentés, en veillant à ce que les points de vue des économies développées et en développement contribuent aux initiatives de cocréation et que toutes les parties en tirent profit.
- Les organismes de financement de la recherche doivent concevoir des programmes qui réduisent les obstacles à la participation et s'attaquent aux disparités en matière de ressources. Les initiatives doivent viser à créer des conditions équitables. Pour cela, elles doivent garantir un accès équitable aux ressources, favoriser une participation inclusive et répondre aux besoins uniques des groupes sous-représentés à toutes les étapes de la recherche et de l'innovation.

2. Mobilisation des parties prenantes

- La cocréation efficace repose sur la participation active des parties prenantes tout au long du cycle de vie de la recherche, depuis la planification et la mise en œuvre jusqu'au suivi et à l'évaluation.
- Pour être fructueuse, la cocréation requiert une participation sérieuse et un engagement durable de toutes les parties prenantes. Il faut donc que celles-ci disposent des connaissances, des compétences et de la motivation nécessaires pour participer activement à la recherche visant à relever des défis mondiaux. Les initiatives doivent viser à promouvoir la culture scientifique, à soutenir les initiatives de science citoyenne et à renforcer les capacités locales en vue d'assurer une collaboration inclusive et efficace entre les parties prenantes. L'intégration de stratégies de renforcement des capacités dans les processus de cocréation permet d'élargir la participation des parties prenantes, de cultiver la confiance mutuelle ainsi que de renforcer l'applicabilité pratique et les effets à long terme des solutions.
- Pour assurer la prise en compte des points de vue de toutes les parties concernées (organismes de financement, membres de la communauté de la recherche, décisionnaires, représentantes et représentants du secteur privé, organisations de la société civile et communautés locales, etc.) tout au long du cycle de vie des projets de cocréation, il faut mettre en place des mécanismes de rétroaction et de dialogue continus. Ces mécanismes doivent favoriser l'inclusion, la transparence et la collaboration, et permettre la contribution de différentes parties prenantes à l'élaboration des politiques et des solutions.

3. Collaboration interdisciplinaire et transdisciplinaire

- Pour relever les grands défis, il faut intégrer les connaissances entre les disciplines et favoriser la collaboration entre les divers secteurs.
- Les organismes de financement de la recherche doivent soutenir des projets qui permettent le décloisonnement des disciplines et favorisent les approches transdisciplinaires, alliant les connaissances scientifiques, technologiques et sociétales.
- Les mécanismes de recherche, développement et innovation (RDI) fondés sur le concept de cocréation devraient servir d'écosystèmes de collaboration où différentes parties prenantes (instituts de recherche, secteur privé, fournisseurs, clientèle, organismes publics et représentantes et représentants de la société civile, etc.) travaillent ensemble à la conception et au développement d'avancées ou de solutions technologiques. Ces mécanismes devraient comprendre des outils et des méthodologies pour faciliter l'échange de connaissances interdisciplinaires et la résolution collective des problèmes. L'adoption d'approches diverses par les plateformes de cocréation devrait permettre d'élaborer des solutions complètes et efficaces pour relever des défis complexes et multidimensionnels.

4. Science citoyenne et participation de la population

- Les activités de cocréation doivent s'appuyer sur des initiatives de science citoyenne pour faire participer le public à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des données.
- La participation de la population permet d'accroître la transparence, la confiance ainsi que la pertinence des résultats de la recherche sur le plan sociétal.
- Les organismes de financement de la recherche devraient promouvoir des cadres qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de contribuer concrètement aux travaux scientifiques et de profiter des innovations qui en résultent. Il convient également de mener des campagnes de sensibilisation pour que la population comprenne mieux les processus scientifiques et y participe davantage.

5. Renforcement des capacités et diffusion de connaissances

- Les organismes de financement de la recherche doivent investir dans des programmes de renforcement des capacités qui améliorent les compétences, les connaissances et l'infrastructure afin de maximiser les retombées de la cocréation.
- Les programmes de formation doivent être axés sur la promotion des compétences interculturelles, des méthodologies participatives et des stratégies de gestion adaptative.
- Il convient de créer des plateformes de diffusion des connaissances pour pallier les difficultés d'accès et assurer la diffusion des pratiques exemplaires, des études de cas et des enseignements tirés de l'expérience. La création de référentiels mondiaux adaptés aux données et aux méthodologies de cocréation permettra d'améliorer l'accessibilité, favorisera la collaboration et stimulera l'amélioration continue des initiatives de cocréation.

- Les organismes de financement devraient donner la priorité aux initiatives qui appuient la diffusion des pratiques exemplaires, des études de cas et des enseignements tirés des plateformes de cocréation. S'il existe déjà de nombreuses initiatives en matière de science ouverte, des lacunes subsistent en ce qui concerne l'accès équitable aux connaissances, la disponibilité de référentiels adaptés et la diffusion de conseils pratiques. Pour pallier ces lacunes, les organismes de financement peuvent organiser des séminaires, publier des résultats de recherche et créer des portails en ligne. Les intervenants pourront ainsi accéder à des connaissances utiles et à des méthodologies exploitables. La mise en évidence de projets exemplaires et la diffusion des enseignements tirés de l'expérience peuvent inspirer et guider les prochaines initiatives de cocréation et favoriser une culture de collaboration propice à l'amélioration continue et à l'innovation. De plus, le GRC peut mettre au point un cadre structuré pour décrire les processus, les méthodologies et les pratiques exemplaires en matière de recherche collaborative et d'innovation. Il peut également faciliter une collaboration internationale ciblée au moyen de projets, d'ateliers et de programmes d'échange conjoints en matière de RDI. Grâce à ces mesures, les activités de cocréation pourront être à la fois efficaces et porteuses de changement pour relever les défis mondiaux.

6. Tirer parti des technologies émergentes

- Il convient d'utiliser stratégiquement les technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle (IA), les chaînes de blocs et l'internet des objets (IdO), pour améliorer les processus de cocréation.
- Ces technologies permettent de collaborer en temps réel, d'améliorer la prise de décision, d'assurer un échange de données transparent et de simplifier la gestion des projets.
- Les organismes de financement de la recherche doivent veiller à ce que l'adoption de la technologie dans un contexte de cocréation respecte les normes éthiques, favorise la transparence et atténue les risques, tels que les biais algorithmiques et les préoccupations en matière de confidentialité des données. En investissant dans des programmes de formation aux technologies, on peut s'assurer que les parties prenantes sont en mesure d'utiliser efficacement ces outils.

7. Durabilité et effets à long terme

- Les initiatives de cocréation doivent respecter les principes de durabilité, et tenir compte des dimensions économiques, sociales et environnementales.
- Les organismes de financement de la recherche devraient donner la priorité aux projets clairement orientés vers l'expansion graduelle et les effets à long terme, en s'assurant que les solutions peuvent être adaptées à l'évolution de la situation mondiale.
- Il convient d'intégrer les paramètres d'évaluation de la durabilité et des retombées dans les cadres de financement et d'établissement de rapports. L'empreinte environnementale, les indicateurs d'équité sociale et les évaluations de la viabilité économique sont autant d'éléments qui doivent être pris en compte pour comprendre l'ensemble des résultats des projets.

8. Responsabilisation et gouvernance

- De solides structures de gouvernance sont essentielles pour garantir la transparence, la responsabilisation et l'intégrité éthique des initiatives de cocréation.
- Les organismes de financement de la recherche se doivent d'établir des lignes directrices claires en matière de répartition des ressources, de droits de propriété intellectuelle et de résolution des conflits.
- Il est nécessaire de procéder à des évaluations et à des audits périodiques pour déterminer l'efficacité, l'intégrité et l'inclusivité des activités de cocréation. Pour remédier aux déséquilibres de pouvoir et aux obstacles logistiques, les initiatives de cocréation doivent reposer sur des structures de gouvernance claires, un accès équitable aux ressources, des mécanismes de dialogue inclusif et un leadership fort. On s'assurera ainsi que tous les points de vue sont pris en compte et que les efforts de collaboration restent axés sur des objectifs communs. Des rapports accessibles au public peuvent également renforcer la confiance, accroître la transparence et favoriser une collaboration durable.

Stratégies de mise en œuvre

Les stratégies ci-après sont recommandées pour concrétiser les principes.

- **Mise au point de plateformes de cocréation** : Créer des plateformes inclusives où les parties prenantes peuvent collaborer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets. Des fonctions permettant la communication multilingue, la participation virtuelle et la collaboration en temps réel sont à prévoir sur ces plateformes.
- **Mécanisme de financement** : Mettre en place des programmes de financement adaptatifs qui soutiennent les partenariats multipartites, font participer les communautés mal servies et s'attaquent aux nouveaux défis. La flexibilité des structures de financement peut favoriser l'innovation et la réactivité en cas d'imprévus.
- **Promotion des politiques** : Promouvoir des politiques qui favorisent la cocréation, y compris des cadres réglementaires qui stimulent l'innovation et protègent les droits des parties prenantes. Les activités de promotion doivent mettre en évidence les avantages que présente la cocréation pour la société afin, par exemple, d'obtenir le soutien de l'opinion publique.
- **Collaboration mondiale** : Renforcer les partenariats internationaux en facilitant l'échange de connaissances, les programmes de financement conjoints et les infrastructures partagées. La création de consortiums internationaux de cocréation peut contribuer à unifier les efforts en vue d'atteindre des objectifs communs.
- **Surveillance et évaluation** : Mettre en œuvre des cadres d'évaluation complets pour mesurer les retombées, l'équité et la durabilité des initiatives de cocréation. Pour obtenir une évaluation équilibrée, ces cadres doivent comporter des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.